

CARROSSIER

Le(La) carrossier(ère) est un(e) ouvrier(ère) qualifié(e) dont le rôle est d'exécuter différentes opérations relatives à la tôlerie et à la peinture des véhicules automobiles.

Il(Elle) doit être capable d'exécuter de manière autonome, dans les délais et selon les règles établies les tâches suivantes :

- déposer et reposer les éléments du véhicule;
- réparer et remplacer des éléments de carrosserie;
- assurer le traitement et la peinture des éléments de carrosserie;
- assurer le contrôle et la mise en conformité du véhicule.

L'évolution des matériaux impose une mise à jour dans ses connaissances tout au long de la carrière. En plus de l'acier, il faudra se familiariser avec des matériaux comme l'aluminium, les matériaux composites.

Il(Elle) exécute ses tâches avec soin, en respectant les dispositions et les prescriptions en vigueur en matière de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement.



Activités

- Identifier et lister des dégâts
- Démontet et remonter les différents éléments de la carrosserie
- Réparer la carrosserie en utilisant la technique adéquate
- Assembler les éléments de carrosserie
- Préparer les surfaces en vue de la peinture
- Réaliser la mise en peinture
- Gérer les relations avec les experts, les clients et les assurances
- Gérer une entreprise

Aptitudes

- Soin
- Habileté
- Autonomie
- Méthode



Qualification
professionnelle